

RAPPORT DU JURY

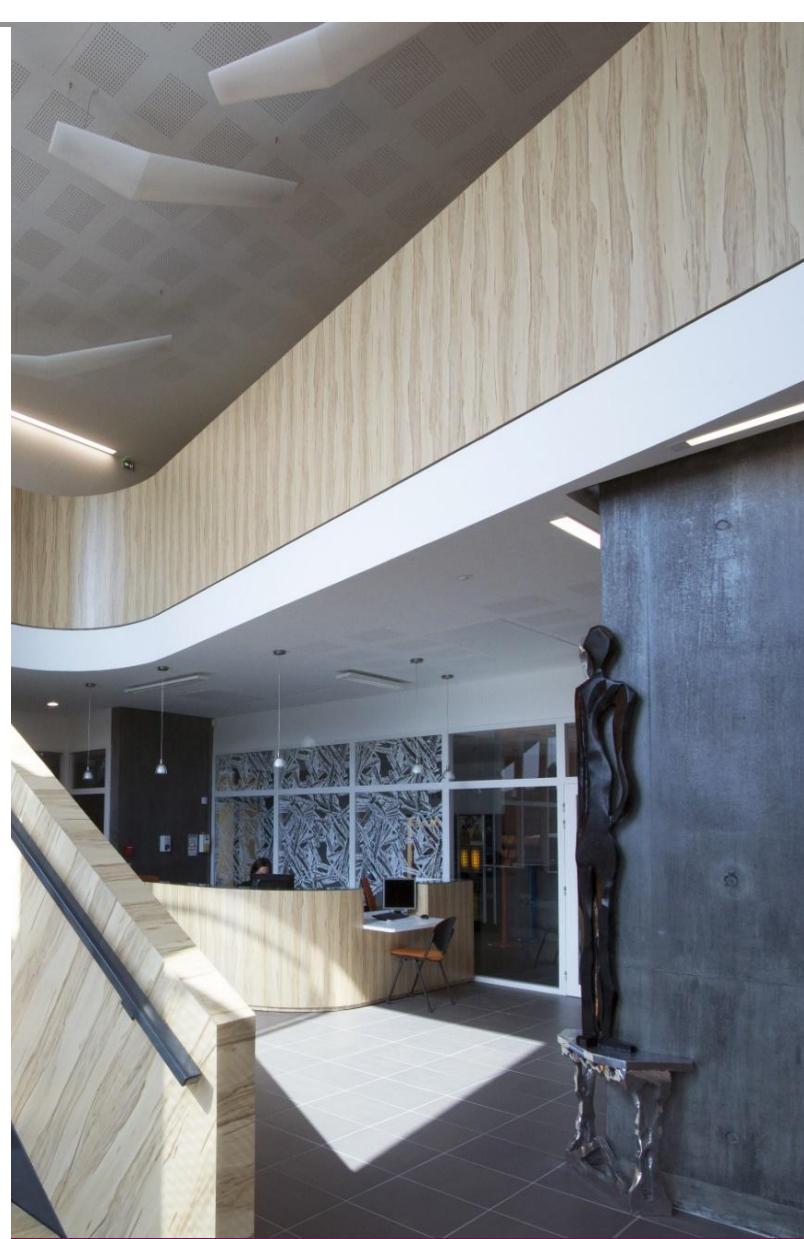
**CONCOURS POUR L'ACCES AU
GRADE DE
REDACTEUR TERRITORIAL
(Cat.B)**

SESSION 2025



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CALVADOS**

Tel : 02.31.15.50.20



- LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX

Le cadre d'emplois des RÉDACTEURS TERRITORIAUX, classé en catégorie B relève de la filière administrative. Il comprend les grades de :

- Rédacteur
- Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe
- Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe.

- Leurs missions :

Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution. Ils peuvent être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.

Les rédacteurs principaux de 2^{ème} classe et les rédacteurs principaux de 1^{ère} classe ont vocation à occuper les emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés au paragraphe précédent, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, par l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils peuvent à ce titre réaliser certaines tâches complexes de gestion administrative, budgétaire et comptable, être chargés de l'analyse, du suivi ou du contrôle de dispositifs ou assurer la coordination de projets.

Ils peuvent également se voir confier la coordination d'une ou de plusieurs équipes, et la gestion ou l'animation d'un ou de plusieurs services.

- LE CONCOURS de REDACTEUR (Cat. B)

- Extrait des textes réglementaires de l'arrêté d'ouverture :

Vu le code général de la fonction publique (cgfp) applicable au 1er mars 2022 ;

Vu le décret n° 86-227 du 18 février 1986, modifié, relatif à la titularisation des agents des Collectivités territoriales des catégories A et B ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007, modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-942 du 1er aout 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres du jury.

Le concours de Rédacteur est programmé tous les 2 ans dans le cadre du calendrier national.

La session 2025, a été ouverte pour le Calvados uniquement, par l'arrêté 2025/047 signé du Président du Centre de Gestion du Calvados en date du 8 janvier 2025.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé comme suit :

- Concours Interne : **10 postes**
- Concours Externe : **6 postes**
- Concours 3ème concours : **4 postes**

La période de retrait des dossiers était fixée du **4 février au 12 mars 2025 inclus** et une clôture au **20 mars 2025**.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le **16 octobre 2025** au Centre de Congrès de Caen.

Les épreuves d'admission ont eu lieu les 26, 27 et 28 janvier 2026 au Centre de Gestion du Calvados à Hérouville St Clair.

➤ Le jury :

Il est composé de **6 membres répartis dans trois collèges égaux** (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées) dont un Représentant de la CAP B et un représentant du CNFPT.

M. Frédéric RENAUD	Maire de Tour-en-Bessin – Président du jury
Mme Lyliane RENAULT	Maire-adjointe de Colleville-Montgomery 14880 Suppléante du Président du jury
Mme Stéphanie PREMPAIN	Personnalité qualifiée – Représentante du CNFPT Cheffe du service carrière paie – Rouen
M. Christophe PETILLOT	Personnalité qualifiée – Directeur mutualisé des Ressources Humaines Et du dialogue Social – Bayeux Intercom
M. Kevin LE PROVOST-HAREL	Fonctionnaire – Catégorie A – Attaché – Département du Calvados.
Mme Nathalie GUERN	Fonctionnaire – Catégorie B – Membre titulaire de la CAP B Thue-et-Mue

Les conditions d'admission à concourir

Les modalités d'organisation du concours sont fixées par le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et le décret 2012-942 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux.

- **Concours externe** sur titre avec épreuves ouvert, pour 30 % au moins des postes à pourvoir, ouvert **aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV**, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.
- **Concours interne** ouvert, pour 50 % au plus des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, **comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année** au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.

- **Troisième concours** ouvert, pour 20 % au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiant **au 1^{er} janvier de l'année** au titre de laquelle le concours est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de **quatre ans au moins**, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

- **Les épreuves :**

Élaboration des sujets :

Les sujets ont été conçus dans le cadre de la cellule pédagogique nationale.

➤ **L'admissibilité :**

Les épreuves écrites d'admissibilité sont encadrées par le décret 2012-942 du 1^{er} août 2012 qui prévoit.

- Deux épreuves écrites d'admissibilité pour le concours externe (Durée 3 heures) :
 - 1) La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (**durée 3h00**) ;
 - 2) Des réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants :
 - a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
 - d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

- Une épreuve écrite pour les concours interne et 3^{ème} concours (Durée 3 heures) :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Toutes ces épreuves sont dotées d'un coefficient 1.

Les épreuves écrites ont fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires.

La correction des copies rendues anonymes par les candidats, a mobilisé 24 correcteurs pour l'ensemble des épreuves.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

- Les principales données statistiques :

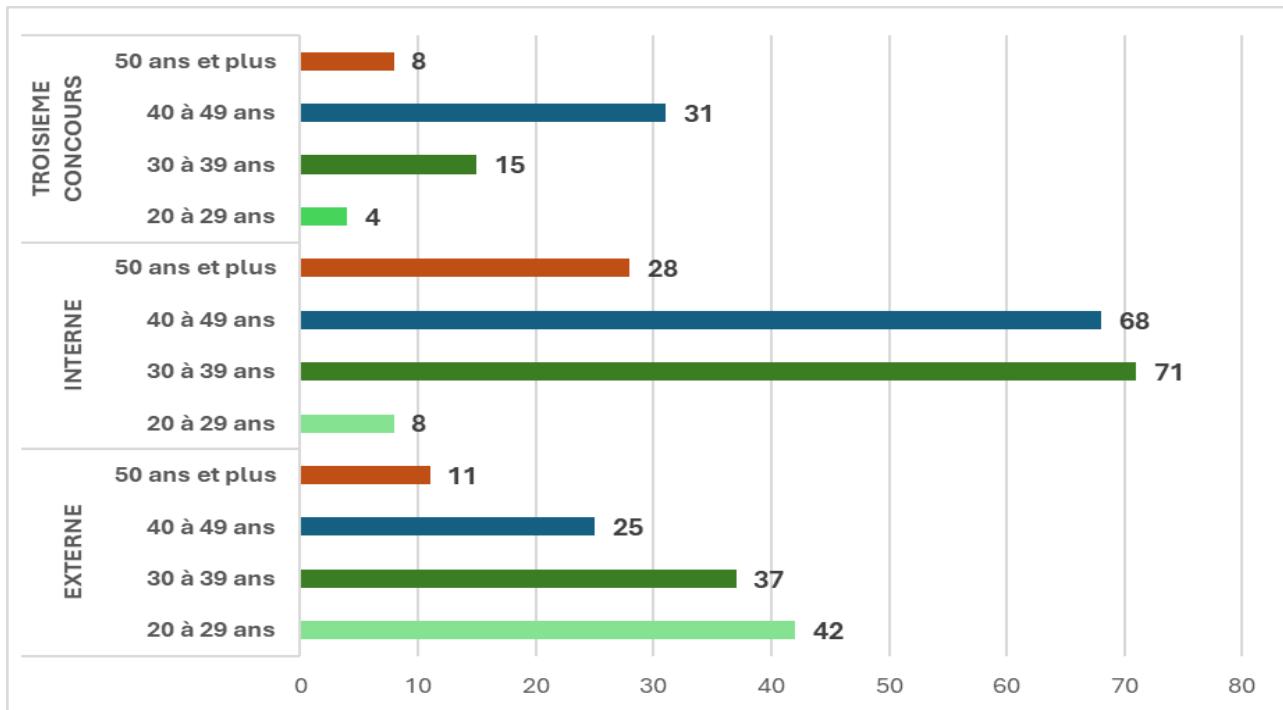
Pour information **348 candidats** ont été convoqués **253 candidats** se sont présentés soit **72.7 % de présence.**

PROFILS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

- Répartition hommes / femmes :

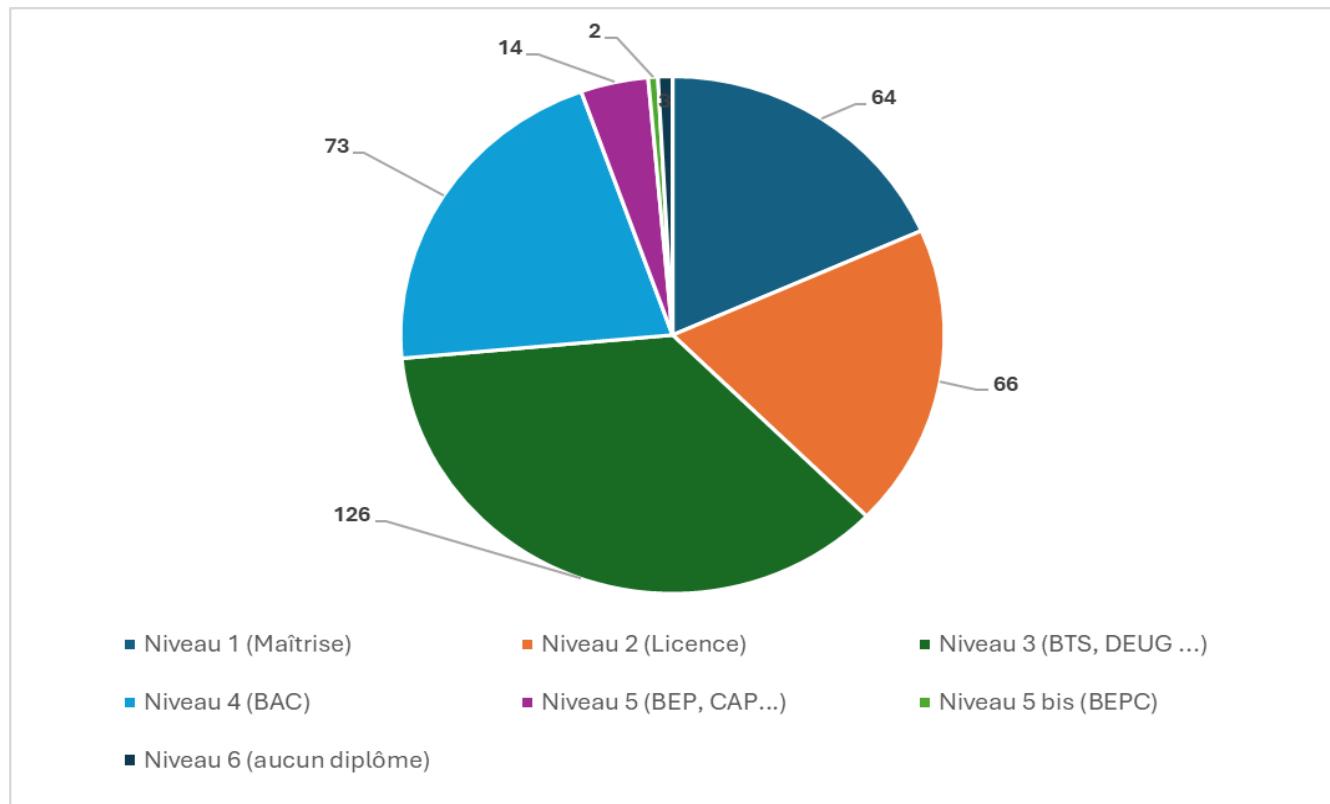
	Femmes	Hommes
Externe	83	32
Interne	155	20
3CC	51	7

- Tranche d'âge des candidats :

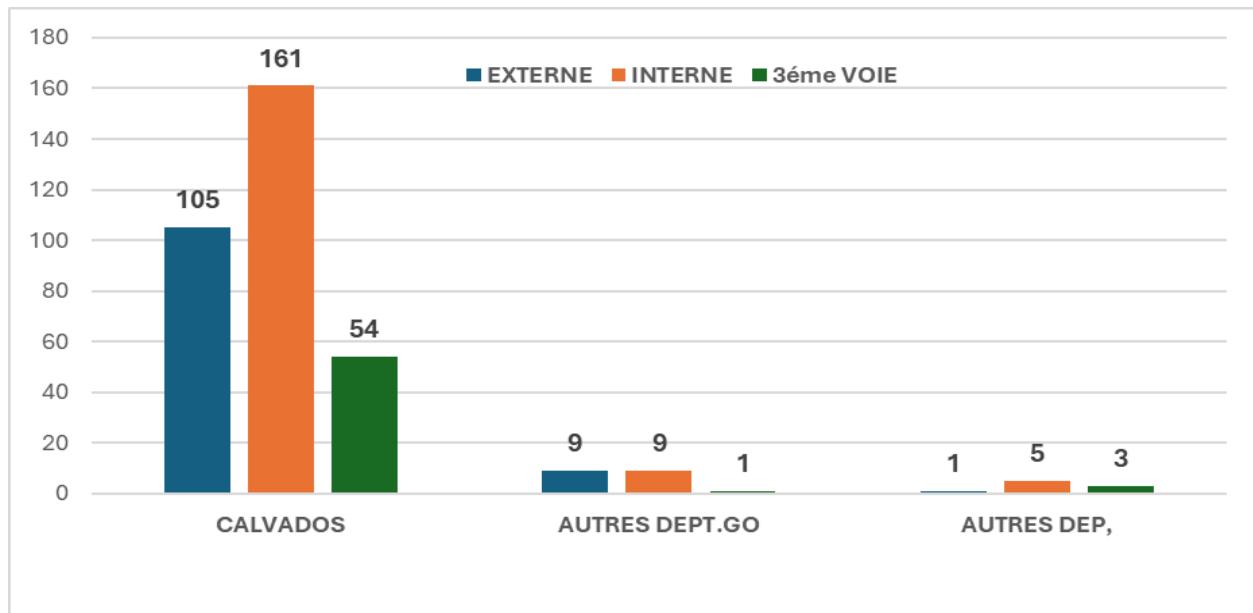


- La moyenne d'âge des candidats est de 40 ans

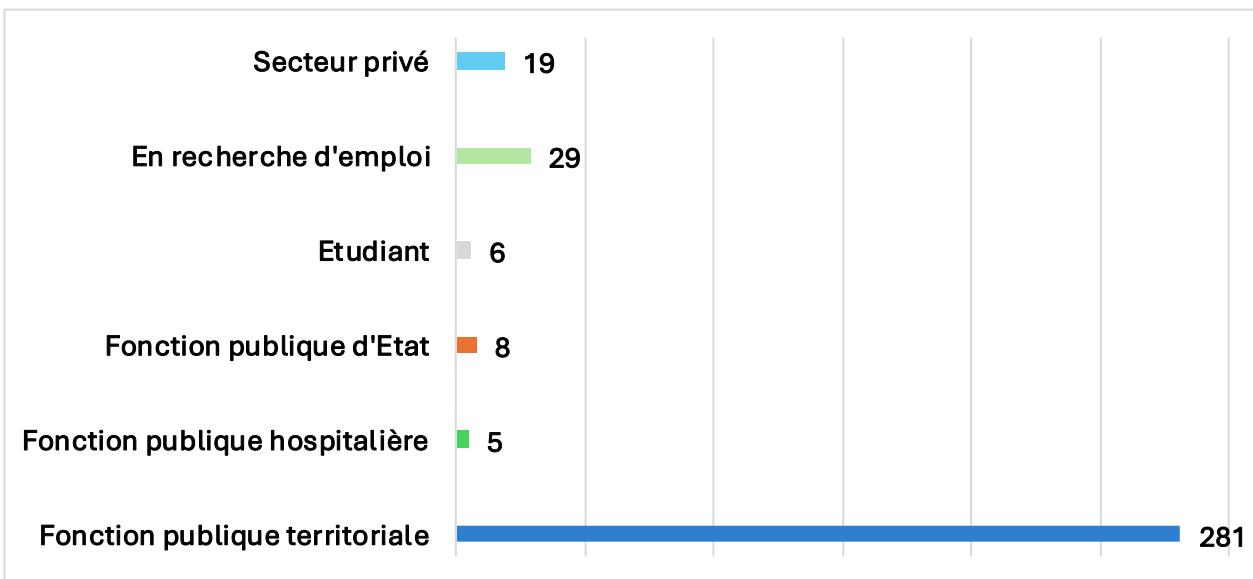
- Niveau de diplômes des candidats au concours externe :



- Origine géographique des candidats :



- Origine géographique des employeurs :



- La préparation au concours :

PRÉPARATION AU CONCOURS	INTERNE		EXTERNE		3CC	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CNFPT	28	19.18%	5	4.35	12	20.69
CNED	2	1.37%	1	0.86	/	/
Préparation personnelle	116	79.45%	79	68.7	39	67.24
Non renseigné	/		30	26.09	7	12.07
TOTAL	146	100%	115	100%	58	100%

Absentéisme	EXTERNE		INTERNE		3^{ème} CONCOURS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre d'absents	49	40.90	35	20	13	22.41

Le taux général d'absentéisme s'élève à 27.30 %.

- Choix des candidats par domaine :

DOMAINES	EXTERNE	INTERNE	3^e CC
Action sanitaire et sociale	31	44	14
Droit civil	21	29	16
Droit public	35	64	20
Finances, Budgets et Intervention économique	28	38	8

- Le niveau des candidats aux épreuves :

Concours / Domaines / Epreuves	Nombre +10	Note + haute	Note + basse	Moyenne
EXTERNE				
Rédaction d'une note	22	15.00	0.00	8.17
Questions sur un domaine au choix				
Finances, Budgets et Intervention économique	7	18.75	1.25	8.60
Droit public	2	15.50	1.00	5.48
Droit civil	4	14.00	2.50	7.15
Action sanitaire et sociale	0	8.50	2.00	4.92
INTERNE				
Note sur un domaine au choix				
Finances, Budgets et Intervention économique	10	16.00	5.00	8.88
Droit public	16	14.50	0.00	7.52
Droit civil	9	17.00	0.00	8.06
Action sanitaire et sociale	13	15.00	0.00	8.52
TROISIEME CONCOURS				
Note sur un domaine au choix				
Finances, Budgets et Intervention économique	1	14.00	2.00	6.80
Droit public	9	13.00	0.00	9.14
Droit civil	7	14.50	3.00	9.46
Action sanitaire et sociale	8	16.00	5.00	10.23

➤ L'avis des correcteurs :

- **Pour le concours externe**

Les questions par domaine :

Les questions étaient globalement claires, en lien avec l'actualité, et nécessitaient une bonne connaissance de l'environnement territorial. Toutefois, les connaissances des candidats se sont révélées souvent trop superficielles ou imprécises, alors même qu'ils avaient eux-mêmes choisi l'épreuve. Leurs réponses manquaient fréquemment de structure, tant dans l'organisation que dans la cohérence de leur propos.

Pour la note de synthèse :

Beaucoup de copies témoignent d'une maîtrise insuffisante tant sur le plan méthodologique que sur la structuration et la qualité de l'expression écrite.

Une lecture attentive du sujet permettait pourtant d'amorcer un plan cohérent, d'identifier clairement la problématique et de faciliter la sélection des idées ainsi que l'argumentation.

Il apparaît donc nécessaire que les candidats renforcent leur travail méthodologique et s'entraînent davantage dans des conditions d'épreuve, avec un temps limité. La lecture préalable de la note de cadrage aurait également été indispensable.

- **Pour le concours interne – 3^{ème} Concours**

La note par domaine :

Le niveau des copies demeure globalement moyen. La problématique n'est pas toujours clairement formulée et de nombreux candidats rencontrent des difficultés à sélectionner les informations pertinentes, ce qui conduit à des plans déséquilibrés, parfois incohérents, et ne permettant pas de dégager un fil conducteur solide.

Une vigilance particulière doit également être portée à la gestion du temps, à l'orthographe et à la syntaxe.

La maîtrise de la méthodologie et un entraînement régulier constituent des éléments essentiels pour réussir ce type d'épreuve.

Commentaires du jury : Pour l'ensemble des candidats, un nombre important de copies comporte encore des fautes d'orthographe, de grammaire et de conjugaison. Les attendus de l'épreuve ainsi que la structure de la note sont globalement mal maîtrisés. Un manque de préparation apparaît clairement chez une proportion significative des candidats.

Conseils du jury :

- ✓ Lire la note de cadrage du concours ;
- ✓ Revoir la méthodologie de la note (introduction, annonce et justification du plan,) ;
- ✓ Suivre l'actualité de l'environnement territorial ;
- ✓ Une préparation auprès du CNFPT semble indispensable ;
- ✓ Lire attentivement les consignes pour répondre à la commande ;
- ✓ Faire attention à l'orthographe, la grammaire, tournure des phrases... ;
- ✓ S'entraîner pour maîtriser le temps de composition.

CONCLUSION

Pour conclure, à l'unanimité des membres, le jury a décidé un seuil d'admissibilité comme suit :

	Postes	Admis à concourir	Présents	Présents en %	SEUILS RETENUS ADMISSIBILITE (PTS)	ADMISSIBLES
Concours Externe	6	115	68	59.13	10.50/20	13
Concours Interne	10	175	140	80	19/40	33
3ème Concours	4	58	45	77.59	12/20	12
TOTAL	20	348	253	/	/	58

PROFILS DES CANDIDATS ADMISSIBLES A CONCOURIR

	Admis à concourir		ADMISSIBLE	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Externe	83	32	8	5
Interne	155	20	30	3
3CC	51	7	11	1

- La préparation au concours :

PREPARATION AU CONCOURS	INTERNE		EXTERNE		3CC	
	Admis à concourir Nombre	ADMISSIBLE	Admis à concourir Nombre	ADMISSIBLE	Admis à concourir Nombre	ADMISSIBLE
CNFPT	28	10	5	/	12	4
CNED	2	/	1	1	/	/
Préparation personnelle	116	18	79	8	39	7
Non renseigné	/	5	30	4	7	1
TOTAL	146	33	115	13	58	12

- Choix des candidats par domaine :

DOMAINE	Admis à concourir → Admissible		
	EXTERNE	INTERNE	3 ^e CC
Action sanitaire et sociale	31 → 1	44 → 9	14 → 4
Droit civil	21 → 3	29 → 7	16 → 4
Droit public	35 → 4	64 → 9	20 → 3
Finances, Budgets et Intervention économique	28 → 5	38 → 8	8 → 1

➤ L'ADMISSION :

Les épreuves orales d'admission : Durée de l'épreuve 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé dotée d'un coefficient 1.

Pour le concours externe :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois.

Pour le concours interne :

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

Pour le concours 3CC :

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

➤ Les principales données statistiques :

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Pour information 58 candidats ont été convoqués 54 candidats se sont présentés soit 93.01% de présence.

PROFILS DES LAUREATS

- Répartition Femmes – Hommes

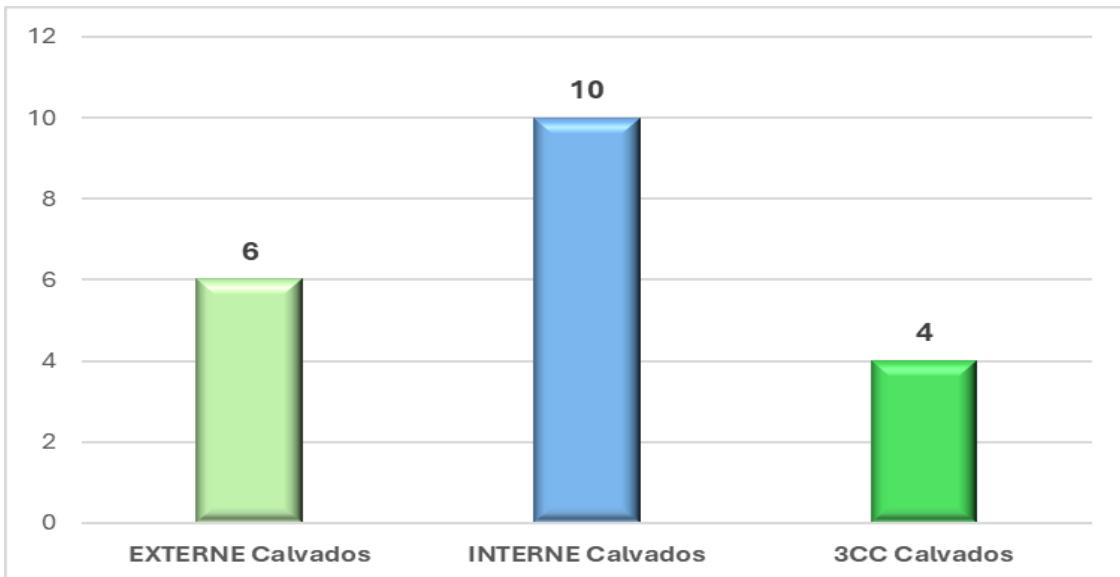
	Nbre de femmes	Age moyen des femmes	Nbre d'hommes	Age moyen des hommes
INTERNE	9	39	1	40
EXTERNE	5	37	1	26
3ème CONCOURS	3	49	1	47

- La préparation au concours :

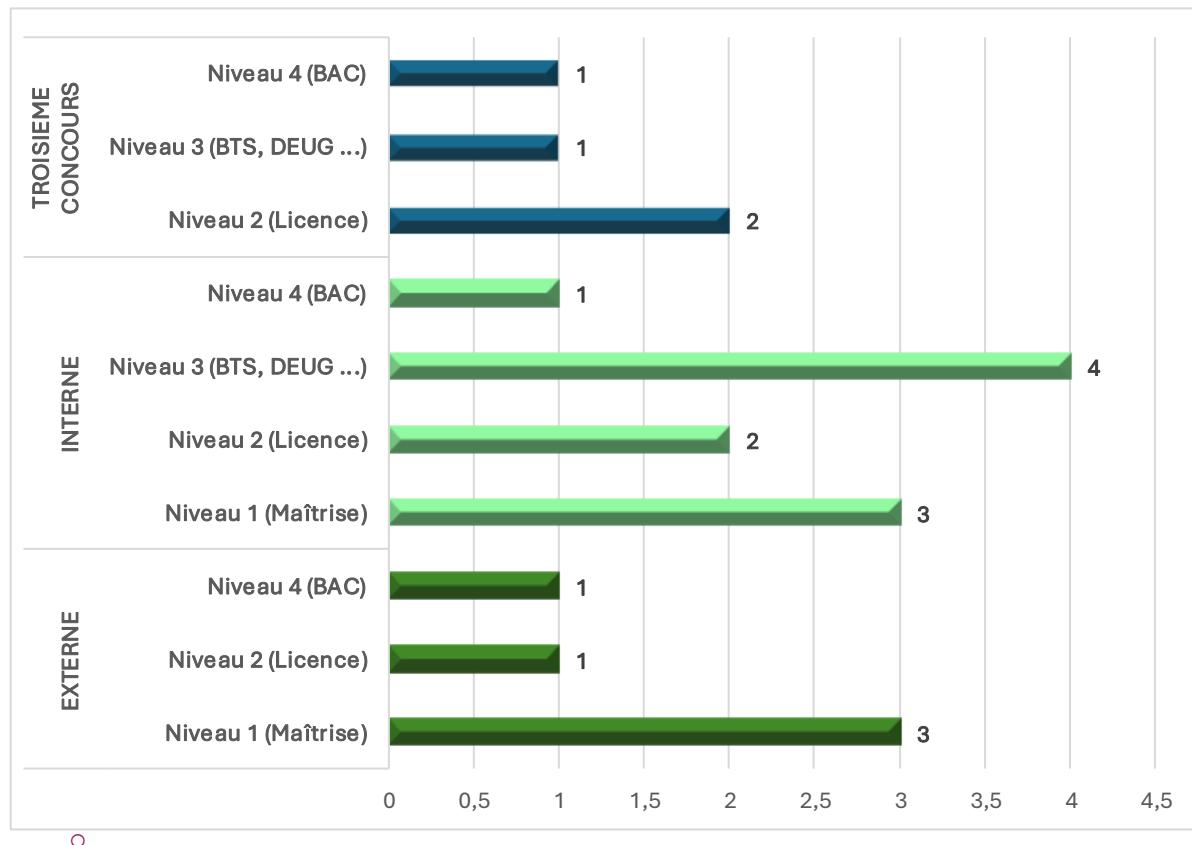
TYPE de CONCOURS	SANS OPINION		CNFPT		CNED		PREPARATION PERSONNELLE	
	Admissible	Lauréats	Admissible	Lauréats	Admissible	Lauréats	Admissible	Lauréats
EXTERNE	2	1	0	0	1	1	8	4
INTERNE	5	2	10	1	0	0	18	7
3CC	1	0	4	1	0	0	7	3

Sur 45 candidats admis à concourir, qui ont bénéficié de la préparation via le CNFPT, 14 candidats ont été admissibles et **2 de ces candidats sont lauréats du concours de rédacteur.**

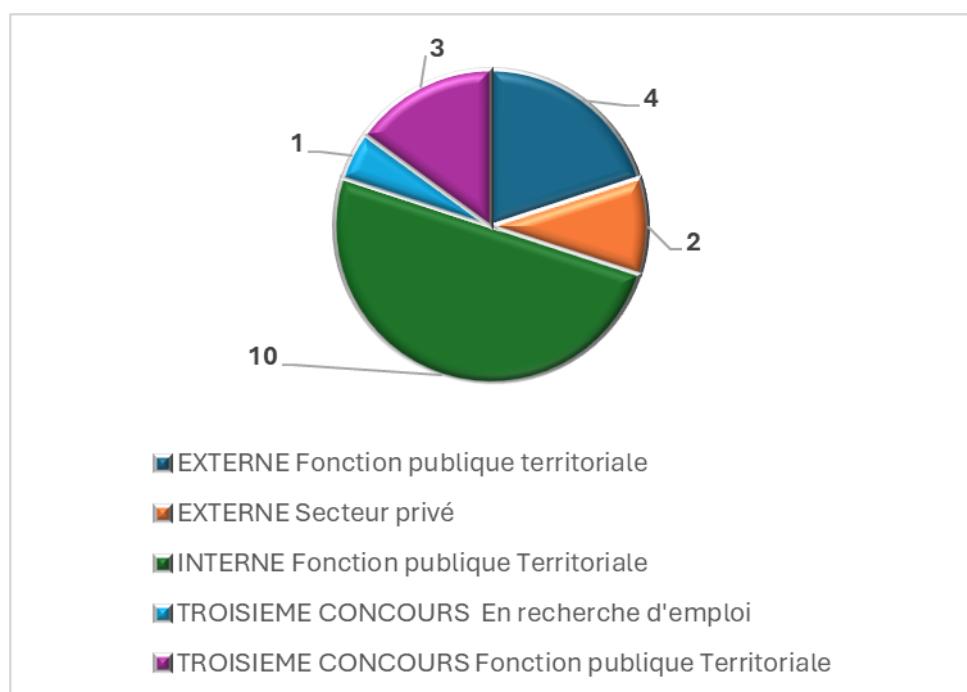
- Origines géographiques des lauréats :



- Les diplômes des lauréats :



- Origine employeurs des lauréats :



- Situations professionnelles

Situations professionnelles	Interne		Externe		3CC	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Titulaire	4	40	1	16.67	2	50
Stagiaire	0		0	0	0	
Sans réponse	6	60	2	33.33	1	25
Contractuel du secteur public	0		2	33.33	1	25
Salarié secteur privé	0		1	16.67	0	0
TOTAL	10	100 %	6	100 %	4	100

- Notes des candidats Sur l'épreuve d'admission :

TYPE DE CONCOURS	Moyennes entretien	Notes + élevées entretien	Notes + basses entretien	Nombre de notes éliminatoires
Externe	12.67	18	6	/
Interne	12.23	19	6	/
3ème concours	12.88	17	8	1

Après avoir procédé à la notation de l'épreuve d'admission et à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, le jury a décidé de fixer le seuil d'admission comme suit. Cette décision a été prise en application des dispositions **du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012, article 10**, aux termes duquel le jury peut modifier la répartition du nombre de places entre le concours externe, le concours interne et le troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.

- Le seuil d'admission

	Postes	ADMISSIBLES	Présents aux épreuves d'admission	Présents en %	Nombre d'admis	SEUILS RETENUS ADMIS (PTS)
Concours Externe	6	13	12	92.31	6	12.58/20
Concours Interne	10	33	32	96.97	10	13.50/20
3ème Concours	4	12	10	83.33	4	13.50/20
TOTAL	20	58	54		20	/

Remarques du jury :

La présentation des candidats est globalement préparée et structurée, dans le respect du temps imparti. Toutefois, la gestion du stress n'est pas toujours maîtrisée.

Le jury constate un **manque de préparation**, tant sur le fond que sur la forme, pour une partie significative des candidats.

Une **méconnaissance de l'environnement territorial** est également relevée, les connaissances étant souvent limitées à leur proximité professionnel immédiat. Il apparaît nécessaire que les candidats s'informent davantage sur l'actualité et le fonctionnement des collectivités territoriales. Les candidats internes ont notamment tendance à **minimiser l'importance de cette connaissance** de l'environnement territorial.

S'agissant des candidats internes, le jury relève une **bonne maîtrise des compétences professionnelles**, mais une **posture managériale relativement limité**.

Si une minorité de candidats parvient à se projeter dans des fonctions d'encadrement, les **mises en situation sont néanmoins globalement bien appréhendées** par la majorité d'entre eux.

Il est également à noter que, pour certains candidats, la **posture professionnelle est en adéquation avec les fonctions visées**, tandis que pour d'autres, celle-ci nécessiterait un approfondissement et un travail complémentaire.

De manière générale, le jury constate un **déficit de connaissances sur l'environnement territorial et professionnel** et regrette que **trop de candidats se présentent à l'épreuve de l'entretien sans une préparation suffisante**.

Conseils du jury :

- ✚ Lire la note de cadrage du concours ;
- ✚ Connaître l'environnement territorial est primordial, savoir se situer dans cet environnement ;
- ✚ Apprendre à gérer son stress, son temps ;
- ✚ Se préparer aux épreuves de ce concours est primordial, se rapprocher du CNFPT si nécessaire ;
- ✚ Prendre de la hauteur sur le métier, se projeter en tant que rédacteur territorial, faire preuve de curiosité (environnement professionnel et actualité).
- ✚ Consulter les rapports du jury.

CONCLUSION

Pour conclure, les membres du jury remarquent que **100 %** des postes ouverts pour la session 2026 ont été pourvus. **20 candidats ont été déclarés admis au concours de rédacteur territorial.**

Le président du jury
Maire de Tour-en-Bessin